

**BOURSES CENTENAIRES DE PEITF**  
**FORMULAIRE DE DEMANDE**

NOM: \_\_\_\_\_ NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE: \_\_\_\_\_

ÉCOLE: \_\_\_\_\_ COMMISSION SCOLAIRE: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

VILLAGE/VILLE: \_\_\_\_\_

Cochez les cases appropriées:

Mâle       Femelle

Nombre d'années d'expérience en enseignement à l'Î.-P.-É. \_\_\_\_\_

à l'extérieur de l'Î.-P.-É. \_\_\_\_\_

**COMPÉTENCES:**

Universitaire: \_\_\_\_\_

Professionnelle: \_\_\_\_\_

Faites une liste brève des cours que vous planifiez suivre à l'université.

\_\_\_\_\_

Où planifiez-vous aller aux études? \_\_\_\_\_

Donnez un court aperçu des études post-secondaires additionnelles que vous avez entrepris depuis le début de votre carrière d'enseignant(e).

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Décrivez brièvement votre participation aux activités communautaires, incluant les activités de PEITF.

\_\_\_\_\_

Indiquez en peu de mots toute circonstance financière spéciale qui pourrait être pertinente à votre demande de bourse.

\_\_\_\_\_

(voir au verso)

Est-ce que vous anticipez recevoir de l'aide financière d'autres sources pour vous aider durant votre année d'études.

---

---

---

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires que vous aimeriez partager avec le comité pour faciliter sa décision.

---

---

---

Signature de l'enseignant(e): \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Note: Toute l'information dans votre demande sera tenue strictement confidentielle.  
Envoyez votre formulaire de demande par la poste à: The Chairperson, Awards,  
Grants and Projects Committee, P.O. Box 6000, Charlottetown, PE, C1A 8B4

**DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LES DEMANDES: Celles-ci doivent être rendues au bureau de la fédération au plus tard le 20 mai 2008.**

Prince Edward Island Teachers' Federation

### BOURSES CENTENAIRES

Chaque année, PEITF décerne trois bourses d'une valeur de 1500 \$ chacune à des enseignant(e)s qui retournent aux études pour une année.

POUR ÊTRE ADMISSIBLE À CETTE BOURSE, UN(E) ENSEIGNANT(E) DOIT:

1. être membre de PEITF;
2. s'engager à faire des études pour toute une année;
3. avoir au moins trois années d'expérience en enseignement à l'Île-du-Prince-Édouard;
4. promettre d'enseigner à l'Î.-P.-É. deux ans suivant l'année d'études pour laquelle la bourse lui a été accordée.